

COMMUNE DE ROSET-FLUANS
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18 OCTOBRE 2013

PRESENTS : Tous sauf M Christophe CANNELLE

M André COSTANTINI a été nommé **secrétaire de séance**.

Ouverture de séance 20 H 35

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 SEPTEMBRE 2013

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 13 septembre 2013 est adopté, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

DELIBERATION N°1 : COMPLEMENT DE LA DELIBERATION RELATIF A L'EMPRUNT
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE

Cette délibération complète celle du 13 septembre 2013 concernant le prêt souscrit long terme à 20 ans auprès de la Banque Populaire pour la construction d'une salle polyvalente, avec amortissement fixe du capital pour une première échéance de 52 500€ et une dernière échéance à 31 125€.

Les prêts relais TVA et subventions sont souscrits à la Banque Populaire et se décompose comme suit :

- Prêt relais TVA : pour un montant de 121 000€ sur 3 ans maximum avec taux fixe à 2,30%
- Prêt relais subvention : 116 000€ sur 3 ans à taux fixe de 2,30%

DELIBERATION N°2 : TRANSFERT DU REASEAU D'EAU DU NOUVEAU QUARTIER « AUX
ANCIENS ESSARTS » AU SYNDICAT DE BYANS SUR DOUBS

Monsieur le Maire présente la fin des travaux au nouveau quartier. Il convient de transférer le réseau d'eau potable au gestionnaire, à savoir, le syndicat d'adduction d'eau potable de Byans sur Doubs.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, cette proposition

DELIBERATION N°3 : COUPES DE BOIS 2014

Le Maire présente l'état de l'assiette des coupes pour l'année 2014 comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'état d'assiette 2014.

DELIBERATION N°4 : PRIX DU BOIS 2013

En 2012, le prix de bois était de 7€ le stère. Ce prix de 7€ le stère est reconduit pour la session 2013/2014.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, cette proposition

DELIBERATION N°5 : REGIE D'AVANCE : NOMINATION D'UN REGISSEUR ET MONTANT DE LA REGIE D'AVANCE

Vu le départ en retraite de Mme Josette PAILLARD, le Conseil à l'unanimité décide de confier le poste de Régisseur d'Avances à M MOREL Alexandre et demande que le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur soit fixé à 290 Euros au lieu de 400 Euros.

DELIBERATION N°6 : LOGEMENTS AUX « AUX CHENES » : ASSURANCES DOMMAGES OUVRAGES

Monsieur le Maire présente les deux propositions reçues pour l'assurance dommages ouvrages pour les logements « Au chêne », à savoir Groupama et SMABTP.

- Groupama : 9198,81€ + 395,75€ pour 5 logements
- SMABTP : 11 968,11€ pour 3 logements

Après analyse des offres et des conditions d'assurance, le Conseil adopte, à l'unanimité, la proposition d'assurance dommages ouvrages présentée par Groupama.

DELIBERATION N°7 : REGIE DE RECETTES : NOMINATION D'UN REGISSEUR ET D'UN SUPPLEANT

Le Conseil à l'unanimité décide de confier le poste de Régisseur de recettes à Mme Sylvie ZILIO. En cas d'impossibilité pour Mme ZILIO d'assumer la régie, elle est suppléée par M MOREL Alexandre, nommé régisseur suppléant.

**DELIBERATION N°8 : TRANSFERT DU PRET SOUSCRIT PAR L'ASSOCIATION FONCIERE
AU PROFIT DE LA COMMUNE**

La commune a accepté, par délibération en date du 29 avril 2011, l'actif et le passif de l'association foncière suite à sa dissolution. La dissolution est effective depuis le 16 septembre 2013, date de l'arrêté préfectoral de dissolution.

L'association foncière avait souscrit un prêt en 2007. Il convient dès lors de changer l'entité juridique bénéficiaire du prêt.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le transfert du prêt pour les conditions énoncées ci-dessus.

**DELIBERATION N°9 : PLAN LOCAL D'URBANISME : APPROBATION DU PLU ET
ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE**

Le Conseil approuve le PLU.

DELIBERATION N°10 : INSTAURATION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal instaure un droit de préemption urbain sur les zones U et AU du PLU.